

# LETTRE AUX FAMILLES

Le 30/10/20

**Chers parents,**

Pour répondre aux nombreuses questions que vous vous posez suite aux dernières mesures gouvernementales, nous pouvons à ce jour évoquer les points suivants :

## **Retour des élèves :**

Les transports scolaires restant programmés aux heures habituelles par le Conseil Régional, la rentrée du lundi 2 novembre 2020 se fera par conséquent à 8h30. Dans la matinée, sera organisé pour toutes les classes un hommage à Samuel Paty.

Les emplois du temps demeurent inchangés pendant la période de confinement.

## **Informations relatives aux périodes de stage :**

A ce jour, les périodes de stage en cours ou à venir sont maintenues.

Vous devez toutefois munir votre enfant de l'attestation de déplacement dérogatoire qui doit être complétée par vos soins, sans oublier de cocher la 1<sup>ère</sup> case et de signer le document. Ce dernier est accessible à partir d'une tablette ou d'un téléphone mobile (intérieur.gouv.fr) ou d'un ordinateur (<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19>).

Pour toutes autres questions, le Professeur Principal de la classe et/ou le Référent de stage restent à votre disposition.

## **Informations relatives aux mesures sanitaires :**

Compte tenu des derniers éléments portés à notre connaissance, nous vous assurons que nous veillerons à appliquer comme toujours toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité maximum pour les élèves et pour le personnel encadrant.

Nous demanderons donc à chacun de REDOUBLER de vigilance quant au respect des gestes barrière.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance pour nos élèves, d'être munis de deux masques pour la journée, de les porter correctement, de bien respecter les consignes imposées en matière de désinfection des mains, de respecter les mesures de distanciation, de permettre que l'on ventile les espaces de vie même si les températures extérieures ne sont plus trop clémentes.....

Tous ensemble, nous tenterons d'enrayer autant que faire se peut une propagation du virus !

**C'est la raison pour laquelle dans l'hypothèse ou la COVID serait avérée dans une classe, tous les élèves de cette classe, par mesure de précaution, devront réintégrer leur foyer afin qu'ils puissent en tant que « cas contact » réaliser un test de dépistage et ainsi pouvoir s'isoler en cas de résultat positif.**

Cordialement.

Le Chef d'Établissement

Fabienne MORCILLO